

Décision

Générale

colonial

Décision n° 433 du 24 avril 1952 :

n° 433

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 avril 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro

1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel à Mohamed Saïd Salem, releveur de compteurs en service à la Régie des Eaux, est fixé à 15.410 francs pour compter du 1er juillet 1951 et à 16.410 francs pour compter du 1er janvier 1952.